

# En Normandie, peu de zones d'emploi apparaissent attractives vis-à-vis des jeunes

Les jeunes de 18 à 29 ans qui quittent la Normandie sont plus nombreux que ceux qui viennent s'y installer. La région peine à retenir ses jeunes et à attirer ceux d'autres régions, qu'ils soient étudiants ou qu'ils aient intégré la vie active. Toutefois, les territoires normands ne sont pas tous logés à la même enseigne. Cette tendance est ainsi moins marquée dans le département de l'Eure que dans ceux de la Manche ou de l'Orne. Le Calvados et la Seine-Maritime connaissent tous deux un déficit migratoire de jeunes, contrairement à de nombreux départements comparables. À l'intérieur de la région, les migrations des jeunes profitent surtout aux territoires dotés des grandes infrastructures universitaires et des pôles urbains les plus importants (les zones d'emploi de Caen et de Rouen), ainsi qu'à certains territoires attractifs vis-à-vis des jeunes actifs (Pont-Audemer, Saint-Lô et Vire).

Claude Boniou (Insee Normandie)

Dans ses échanges avec les autres régions de France métropolitaine, la Normandie enregistre davantage de départs que d'arrivées de jeunes de 18 à 29 ans. Au recensement de 2013, le déficit migratoire sur un

an s'élève ainsi à 5 000 jeunes, soit un taux de migrations nettes (cf. définitions) de -11 pour 1 000 habitants jeunes. Il s'agit du taux le plus fortement déficitaire des 13 régions métropolitaines.

## La Normandie peine à attirer les jeunes, mais aussi à les retenir

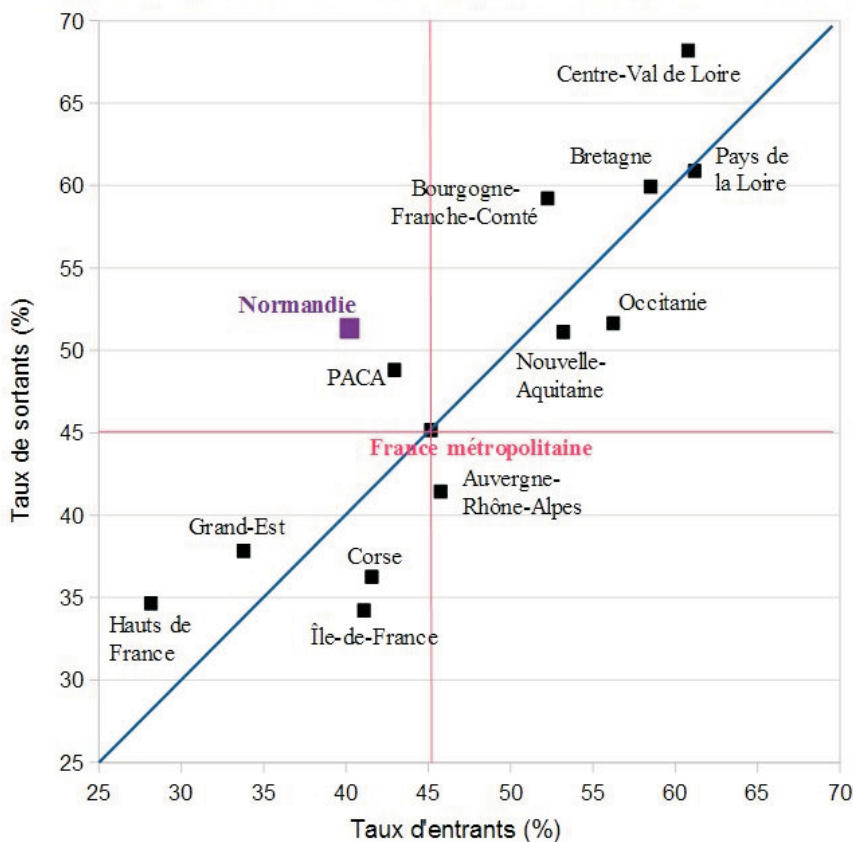
Le déficit migratoire de la Normandie concernant les jeunes est le résultat d'arrivées moins nombreuses qu'ailleurs mais aussi de départs plus massifs. La Normandie est en effet la seule région, avec Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se caractérise par un taux d'entrée inférieur à la moyenne métropolitaine et par un taux de sortie supérieur. Dans ses échanges de jeunes avec le reste de la France métropolitaine, la Normandie est déficitaire avec toutes les régions, excepté le Centre-Val de Loire.

Les échanges s'effectuent essentiellement avec les régions limitrophes. Ainsi, les jeunes quittant la Normandie vont s'installer majoritairement en Île-de-France, mais aussi en Bretagne, dans les Pays de la Loire et les Hauts-de-France. Ces principales régions de destination sont aussi les principales régions d'origine des jeunes entrants. Toutefois, les régions prisées par les jeunes effectuant une migration ne sont pas les mêmes selon les composantes territoriales de la nouvelle région. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les régions d'échanges (origine et destination) privilégiées pour l'ancienne Basse-Normandie. Ainsi, 69 % des jeunes Bretons arrivant en Normandie viennent s'installer dans l'ancienne Basse-Normandie et 77 % des jeunes quittant la Normandie pour la Bretagne sont originaires du Calvados, de la Manche ou de l'Orne. De leur côté, les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime nouent des échanges avant tout avec l'Île-de-France et les Hauts-de-France.

### 1 La Normandie parmi les régions les plus déficitaires pour les flux migratoires de jeunes

Migrations internes à la France métropolitaine des jeunes de 18 à 29 ans

Migrations internes à la France métropolitaine des jeunes de 18 à 29 ans



**Lecture :** les régions situées au-dessus de la bissectrice (en bleu) ont un solde migratoire négatif, celles situées au-dessous un solde positif. Plus les régions sont éloignées de cette bissectrice, plus le solde, positif ou négatif, est élevé. Les régions situées à droite de la droite rouge verticale ont un taux d'entrée supérieur à la moyenne métropolitaine, celles situées à gauche un taux inférieur à la moyenne. De même, les régions situées au-dessus de la droite rouge horizontale ont un taux de sortie supérieur à la moyenne métropolitaine, celles situées au-dessous un taux inférieur à la moyenne.

Source : Insee, recensement de la population 2013

### La Normandie connaît un manque d'attractivité auprès des étudiants et, dans une moindre mesure, des jeunes actifs

La Normandie connaît un déficit migratoire qui concerne à la fois les étudiants et les autres jeunes de 18 à 29 ans. En 2013, l'écart entre les arrivées et les départs se situait à -3 400 pour les étudiants et à -1 600 pour les autres jeunes (essentiellement des actifs). Les régions présentant ce profil migratoire sont toutes limitrophes de l'Île-de-France, hormis Provence-Alpes-Côte d'Azur. La proximité de la région parisienne contribue donc probablement au déficit d'attractivité de la Normandie vis-à-vis des jeunes. Toutefois, des contre-exemples existent, principalement le Centre-Val de Loire qui, dans ses échanges avec le reste de la métropole, est la région la plus déficitaire en ce qui concerne les migrations résidentielles d'étudiants, mais qui attire plus de jeunes actifs qu'elle n'en laisse partir. En outre, la proximité avec la région capitale bénéficie aussi à certains territoires normands, dans l'Eure et la Seine-Maritime, qui profitent de l'installation de jeunes actifs travaillant dans l'aire urbaine parisienne.

Le manque d'attractivité de la Normandie vis-à-vis des jeunes concerne particulièrement les étudiants, dont le déficit migratoire atteint les deux tiers du déficit total. Certes, la région attire peu les étudiants (taux d'entrée de 65 pour 1 000 contre 71 pour 1 000 en moyenne française) mais, surtout, elle compte parmi les régions où le taux de sortie des étudiants est le plus élevé (101 pour 1 000 contre 71 pour 1 000). Le taux de sortie des étudiants pour des destinations extérieures à la région est particulièrement élevé dans la Manche (173 pour 1 000) et dans l'Orne (156 pour 1 000).

### Chaque département normand enregistre un déficit migratoire de jeunes

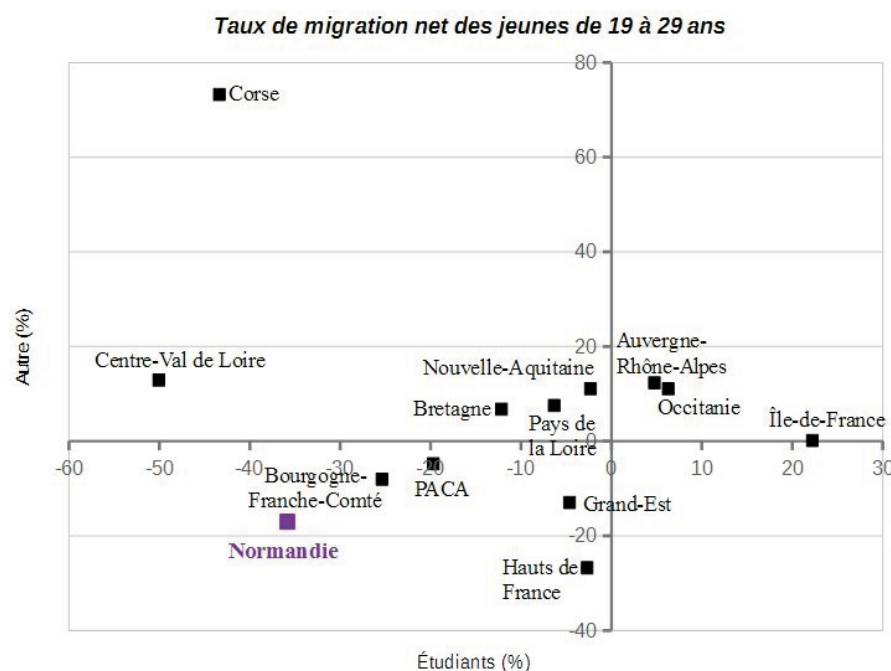
Dans leurs échanges avec les autres départements français, les cinq départements normands enregistrent tous davantage de départs que d'installations de jeunes de 18 à 29 ans. Toutefois, pour mesurer l'ampleur du phénomène, il convient de comparer leur situation avec celle d'autres départements ayant des caractéristiques proches. À cette aune, l'Eure se trouve dans une situation moins défavorable que les autres territoires normands : son déficit migratoire de

jeunes apparaît plutôt « normal » compte tenu des caractéristiques qui sont les siennes. En revanche, les quatre autres départements affichent un déficit migratoire notable, quand les départements comparables se signalent par un excédent ou un déficit de moindre importance.

La Seine-Maritime et le Calvados peuvent être comparés avec d'autres départements plutôt urbains et polarisés par une ville chef-lieu d'ancienne région (avant la réforme territoriale de 2016) ou d'académie, exception faite des plus grandes métropoles françaises (*voir encadré*). Au sein de ce groupe de 16 départements, les deux départements normands font partie des quatre en situation de déficit migratoire de jeunes (avec le Loiret et l'Isère). Ce positionnement se traduit par un déficit « théorique » de 1 000 à 2 000 jeunes par an pour le Calvados et de 2 000 à 4 000 pour la Seine-Maritime, au regard d'une situation où ces deux départements normands enregistreraient, en proportion, un solde migratoire du même ordre de grandeur que la plupart des départements de référence. Ce diagnostic n'est pas à mettre sur le compte d'une fréquence élevée de départs mais plutôt d'une faible attractivité (particulièrement en Seine-Maritime) à l'égard des jeunes venant « de l'extérieur ». Comme reflet de cette situation, la part d'étudiants dans la population jeune est relativement faible, spécialement en Seine-Maritime.

## 2 Les flux migratoires sont déficitaires aussi bien pour les étudiants que pour les jeunes actifs

Taux de migration net des jeunes de 18 à 29 ans



Champs : migrations résidentielles internes à la France métropolitaine.

Lecture : En Normandie, le solde des migrations résidentielles d'étudiants de 18 à 29 ans avec les autres régions de métropole est de -35,8 pour 1 000 ; il est de -17,0 pour 1 000 pour les autres jeunes de 18 à 29 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2013

a conservé une dimension industrielle significative, l'évolution de l'emploi total sur longue période dans ce département est la plus négative des territoires de référence après celle de la Creuse.

La Manche peut aussi être considérée comme un département rural, mais elle bénéficie de la présence de pôles urbains relativement importants (Saint-Lô et surtout Cherbourg-en Cotentin). À ce titre, elle présente des caractéristiques semblables à sept autres départements ruraux « mixtes » de métropole (*voir encadré*). Tous ces départements sont en déficit d'attractivité vis-à-vis des jeunes de 18 à 29 ans, mais la Manche accuse le déficit le plus élevé. Cette situation ne découle pas d'une fréquence élevée de départs de jeunes (qui est même relativement faible). En revanche, la Manche connaît le « taux d'entrée » de jeunes de loin le plus faible de sa « catégorie » de territoires. La situation économique du département ne semble pas expliquer ce déficit d'attractivité : l'emploi manchois a plutôt bien résisté sur longue période, ce qui n'est pas le cas d'une bonne partie des départements comparables. La situation géographique du Cotentin constituant probablement un facteur plus déterminant dans cette difficulté à attirer des jeunes venant d'autres départements français.

### Pont-Audemer est la zone d'emploi la plus attractive pour les jeunes, Honfleur la plus déficitaire

Au sein de la Normandie, les territoires pouvant être considérés comme attractifs vis-à-vis des jeunes apparaissent peu nombreux, ce qui traduit une concentration spatiale forte des flux (internes et externes) dessinés par cette catégorie de population. Pour l'essentiel, les migrations des jeunes profitent, d'une part, aux territoires dotés des grandes infrastructures universitaires et des pôles urbains les plus pourvoyeurs d'emplois, d'autre part, à certains territoires dont la localisation géographique attire les jeunes actifs. Ainsi, seules les zones d'emploi de Rouen, Caen, Pont-Audemer, Saint-Lô et Vire sont excédentaires dans leurs échanges de jeunes de 18 à 29 ans avec les autres zones d'emploi normandes et avec les autres régions françaises. Ces excédents sont toutefois le résultat quasi exclusif du jeu des migrations internes à la région puisque, pour chacune ces cinq zones, les échanges avec l'extérieur de la Normandie sont déficitaires ou très proches de l'équilibre.

### Les départements de référence

Appréhender la problématique de l'attractivité d'un territoire vis-à-vis des jeunes implique d'apprécier le solde migratoire d'un département au regard d'autres présentant des caractéristiques comparables. Les critères retenus sont délibérément simples et de nature structurelle : degré d'urbanisation, statut de la ville capitale et présence de ville universitaire. La déclinaison de ces critères pour chacun des départements normands est la suivante :

- **pour la Seine-Maritime et le Calvados** : départements polarisés par une ville capitale chef-lieu d'ancienne région (avant la réforme territoriale de 2016) ou d'académie, exception faite des plus grandes métropoles françaises (Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nice, Lille), et hors Île-de-France, Corse et outre-mer.  
**Ressortent les 16 départements suivants : Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gironde, Ille-et-Vilaine, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Seine-Maritime, Somme, Vienne et Haute-Vienne.**
- **pour l'Eure** : départements ne disposant pas d'université et à forte composante périurbaine : plus de 40 % des habitants dans les communes périurbaines, moins de 25 % dans les communes rurales isolées et dans les petits pôles ruraux, moins de 40 % dans les grands pôles urbains.  
**Ressortent les 16 départements suivants : Ain, Aisne, Ardennes, Aude, Cher, Côtes-d'Armor, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Mayenne, Oise, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée et Yonne.**
- **pour l'Orne** : départements très ruraux, dans lesquels plus de 25 % des habitants résident dans des communes rurales isolées et dans des petits pôles ruraux et moins de 25 % dans les grands pôles urbains.  
**Ressortent les 11 départements suivants : Ariège, Aveyron, Cantal, Creuse, Gers, Haute-Loire, Jura, Lot, Lozère, Meuse et Orne.**
- **pour la Manche** : départements ruraux « mixtes » (hors Corse et outre-mer), dans lesquels plus de 25 % des habitants résident dans des communes rurales isolées et dans des petits pôles ruraux, mais aussi plus de 25 % dans les grands pôles urbains.  
**Ressortent les 8 départements suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Dordogne, Indre, Landes, Manche, Haute-Marne, Nièvre.**

Les zones d'emploi de Pont-Audemer, Vire et Saint-Lô s'avèrent particulièrement attractives vis-à-vis des autres zones de la région. Pont-Audemer est la zone d'emploi où le solde entre les arrivées et les départs de jeunes de 18 à 29 ans est le plus excédentaire de la région. Ce territoire bénéficie de flux d'entrées en provenance du reste de la région d'intensité deux fois supérieure à la moyenne normande, tandis que ses échanges avec l'extérieur sont les moins intenses de la région. Quant aux zones d'emploi de Vire et Saint-Lô, elles enregistrent les taux d'entrées internes les plus élevés des 23 zones d'emploi couvrant la Normandie. Dans ces trois territoires, les installations sont presque exclusivement le fait de jeunes non étudiants (actifs en emploi, chômeurs n'ayant jamais travaillé, etc.).

Les zones d'emploi de Rouen et de Caen, qui abritent les deux principales villes étudiantes de Normandie, sont les deux seules zones de la région à être excédentaires en termes de migrations d'étudiants. Toutefois, cet excédent est exclusivement dû aux flux internes à la Normandie, toutes les zones d'emploi de la région perdant des étudiants vis-à-vis de l'extérieur. Par ailleurs, les deux zones d'emploi de Rouen et de Caen sont déficitaires si l'on considère les arrivées et les départs de jeunes actifs.

Dans la zone d'emploi de Rouen, les taux d'entrée et de sortie en provenance ou à

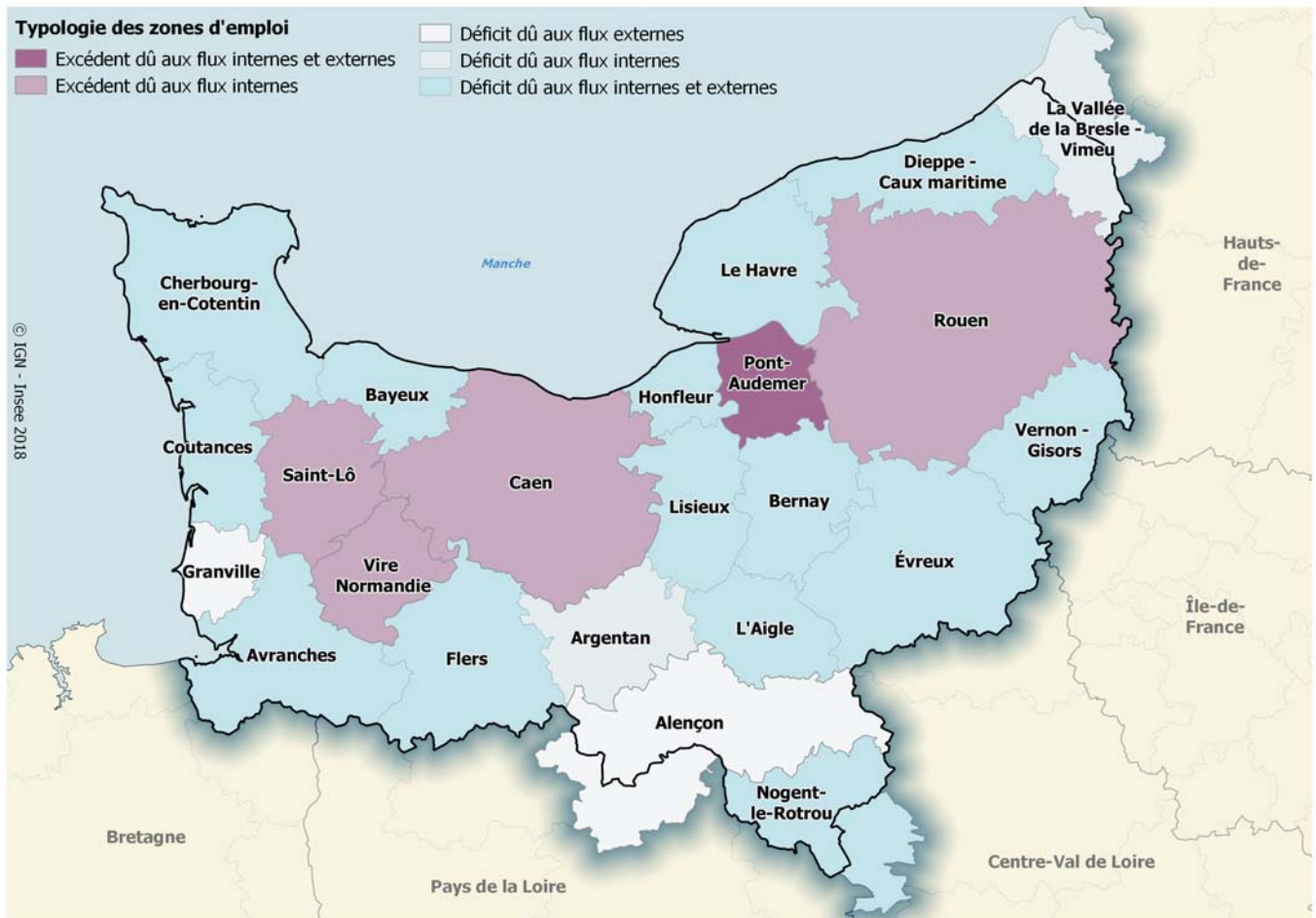
destination des autres zones d'emploi de Normandie sont faibles. La taille très importante de la zone d'emploi (et donc le vivier étendu de main d'œuvre dont disposent les établissements locaux pour couvrir leurs besoins) ainsi que l'existence d'un pôle universitaire relativement développé au Havre, dans le même département, expliquent ce volume d'échanges limité. L'excédent interne (1 470 jeunes) compense le déficit externe (-1 220 jeunes). La zone d'emploi de Caen, pour sa part, dégage un excédent migratoire interne (1 530 jeunes) du même ordre que celle de Rouen. En revanche, les jeunes quittant cette zone pour aller s'installer en dehors de la région sont relativement nombreux (taux de sortie de 61 pour 1 000) et alimentent un déficit avec l'extérieur (-1 520 jeunes) supérieur à celui de Rouen en intensité (*définitions*).

Toutes les autres zones d'emploi normandes enregistrent des départs de jeunes supérieurs aux arrivées, notamment en raison du départ de leurs étudiants. Alençon et Granville sont attractives vis-à-vis des autres zones d'emploi de la région mais leur excédent migratoire interne ne suffit pas à compenser leur déficit avec l'extérieur de la Normandie. Le déficit net est quatre fois plus accentué à Granville (-30 pour 1 000) qu'à Alençon (-7 pour 1 000). Cela s'explique surtout par un flux d'entrées venant d'autres régions bien moins intense à Granville.



3 Cinq zones d'emploi sont attractives pour les jeunes

Classification des zones d'emploi selon les soldes migratoires interne et externe - Jeunes de 18 à 29 ans



Source : Insee, recensement de la population 2013

À l'inverse, pour Argentan et la Vallée de la Bresle-Vimeu, l'excédent migratoire avec l'extérieur est insuffisant pour compenser les départs de jeunes vers les autres zones d'emploi normandes. À Argentan, les déplacements résidentiels des jeunes de 18 à 29 ans sont très proches de l'équilibre, aussi bien en interne qu'en externe. Les départs d'étudiants se trouvent contrebalancés par des arrivées excédentaires d'autres jeunes, notamment des actifs. La zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu, quant à elle, pâtit beaucoup de ses difficultés à attirer les jeunes Normands : son taux d'entrée interne (26 pour 1 000) est le plus faible des 23 zones de Normandie. Elle pâtit aussi du départ de ses jeunes en âge d'étudier, qui vont se former dans des pôles universitaires situés en majorité hors de la Normandie.

Les 14 autres zones d'emploi cumulent des soldes migratoires interne et externe négatifs. Le déficit net total des migrations

résidentielles de jeunes de 18 à 29 ans dépasse - 40 pour 1 000 dans cinq d'entre elles : Nogent-le-Rotrou, Dieppe-Caux maritime, Honfleur, Coutances et Flers. C'est à Honfleur que le déficit (- 67 pour 1 000) est le plus accentué. Cette zone d'emploi très touristique peine à retenir ses jeunes (qui vont volontiers s'installer dans une autre zone normande) comme à faire venir ceux d'autres régions françaises.

**Les migrations résidentielles entre les zones d'emplois de la région sont avant tout des migrations de proximité**

Au sein de la région, les migrations résidentielles de jeunes s'effectuent essentiellement sur de courtes distances, à l'intérieur des anciens périmètres de la Haute et de la Basse-Normandie. Ainsi, la zone d'emploi de Rouen enregistre des arrivées de jeunes plus nombreuses que les départs, essentiellement en provenance des

zones situées dans la partie orientale de la région : celles abritant les plus grandes villes (Le Havre, Évreux), mais aussi Dieppe-Caux maritime et Vernon-Gisors. Les jeunes qui viennent dans la zone d'emploi rouennaise présentent un profil différent de ceux qui la quittent. La moitié des jeunes venant s'installer à Rouen sont des étudiants, alors que 72 % de ceux qui quittent cette ville pour une autre zone de la région sont des actifs.

De même, les principaux flux d'échanges entretenus par la zone d'emploi de Caen avec le reste de la région se déploient au sein de l'ancienne Basse-Normandie, en provenance ou à destination des villes les plus importantes (Cherbourg-Octeville, Alençon, Saint-Lô) mais aussi des zones d'emploi les plus proches (Honfleur, Lisieux, Bayeux, Flers). L'excédent migratoire de la zone de Caen est particulièrement élevé vis-à-vis de celles de Cherbourg et de Flers. À l'instar de Rouen, Caen

accueille principalement des jeunes en formation initiale (plus de la moitié des jeunes entrants sont des étudiants) sans que ceux-ci se fixent après leurs études (68 % des jeunes sortants sont des actifs).

Entre Rouen et Caen, les migrations résidentielles de jeunes sont presque à l'équilibre. Que ce soit en entrée ou en sortie, la proportion d'étudiants dans les flux avoisine les 50 %.

Les migrations résidentielles de jeunes entre la zone d'emploi du Havre et le reste de la Normandie se font essentiellement en provenance ou à destination de Rouen (56 % des entrées et 60 % des sorties). Cependant, Le Havre voit aussi partir de nombreux jeunes vers Pont-Audemer. Le déficit migratoire est notable avec cette zone d'emploi, de même qu'avec Rouen. Les migrations entre Le Havre et Caen sont de moindre ampleur, mais non négligeables comparées aux autres zones.

De même, la zone d'emploi d'Évreux noue des échanges principalement avec Rouen (49 % des entrées, 59 % des sorties), accusant un fort déficit migratoire avec la capitale régionale. Les échanges sont également denses avec les zones de Bernay et Vernon-Gisors, limitrophes, la zone d'emploi d'Évreux enregistrant avec chacune de

ces zones légèrement plus d'arrivées que de départs.

Quant à la zone d'emploi de Cherbourg, elle entretient des échanges essentiellement avec Caen et les deux zones d'emploi les plus proches que sont Coutances et Saint-Lô. ■

### Définitions

Les données sont issues du **recensement de la population 2013** qui permet d'analyser, pour les personnes résidant en France, leur lieu de résidence l'année précédente. Les migrations résidentielles étudiées sont les migrations des jeunes de 18 à 29 ans internes à la France métropolitaine. Les migrations avec l'étranger ne sont pas prises en compte puisque les personnes résidant à l'étranger ne sont pas recensées. Depuis le recensement de 2013, les migrations résidentielles sont mesurées sur un an au lieu de cinq ans auparavant.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui entrent sur un territoire et le nombre de personnes qui en sortent au cours de l'année. Il est excédentaire si les entrants sont supérieurs aux partants, et déficitaires dans le cas contraire.

Le **taux d'entrée (ou de sortie)** est le rapport entre les entrants (ou les sortants) et la population du territoire (ici les jeunes de 18 à 29 ans).

Le **taux de migrations nettes** est le rapport entre le solde migratoire et la population. On peut alors parler d'intensité de l'excédent ou du déficit.

